

Mémoire de l'AMC, bureau du Québec

Soins aux aînés et prévention – Pour un Québec plus en santé

Mémoire prébudgétaire en prévision
du budget 2020-2021 du
gouvernement du Québec

Janvier 2020

Table des matières

Introduction	2
Le système de santé québécois	2
Aînés et proches aidants	3
Soutien aux aînés	4
Les proches aidants.....	4
Recommandations de l'AMC.....	6
La prévention du tabagisme et du vapotage.....	6
Recommandation de l'AMC	7
Le bon soin au bon moment	7
Sommaire des recommandations de l'AMC.....	8

Introduction

Fondée dans la ville de Québec en 1867, l'Association médicale canadienne (AMC) unit les membres de la profession médicale de tout le pays dans le but d'améliorer la santé de la population et d'accroître l'efficacité des différents systèmes de santé. Parlant au nom de la profession médicale et des patients, l'AMC défend des valeurs basées sur le professionnalisme, l'intégrité et la compassion. La contribution de l'AMC et de son bureau du Québec en est une de collaboration et de complémentarité aux instances médicales déjà existantes au Québec.

Le système de santé québécois

Depuis toujours, l'AMC s'intéresse aux différents enjeux de la santé touchant la profession médicale et les patients, et prend position dans ces dossiers. L'accès aux soins de santé est l'un d'eux.

Récemment, l'AMC a mandaté la firme Ipsos afin de réaliser un vaste sondage portant sur les inquiétudes des citoyens à l'égard de l'accès aux soins de santé. Les données révèlent que la population québécoise est parmi les plus pessimistes au pays, et ce sentiment s'intensifie lorsque les répondants se projettent dans l'avenir. En fait, 40 % des personnes ayant participé au coup de sonde sont inquiètes de l'accès aux soins de santé et plus de la moitié d'entre elles (55 %) ont une perception négative quant à l'avenir de leur système de santé, comparativement à 26 % et 47 % respectivement pour le reste du Canada¹. Il appert aussi que les Québécois sont grandement affectés par la pénurie de professionnels dans le secteur de la santé et l'accroissement des coûts du système en raison du vieillissement de la population et du nombre grandissant d'aînés ayant des besoins en santé.

Les inquiétudes de la population sont également ressenties par nos membres et les médecins du Québec, qui sont préoccupés par le fait que leurs patients n'obtiennent pas les soins et les services dont ils ont besoin en temps opportun.

Le gouvernement du Québec investit massivement dans le réseau de la santé alors que ce poste budgétaire accapare près de 50 % des dépenses totales des programmes². L'AMC salue cet effort.

Le mémoire de l'AMC propose certaines mesures dont l'objectif est double : améliorer la santé de la population du Québec et assurer la pérennité du système de santé pour les générations futures.

Le mémoire de l'AMC repose sur trois volets : un meilleur soutien aux aînés et aux proches aidants; la lutte au tabagisme et au vapotage; et la réduction des examens et des traitements non pertinents afin d'optimiser les ressources humaines et financières du réseau.

¹ Sondage Ipsos mené pour le compte de l'Association médicale canadienne auprès de 3 352 Canadiens, dont 964 Québécois, entre le 25 février et le 4 mars 2019.

² Gouvernement du Québec, *Le point sur la situation économique et financière du Québec*, automne 2019 : http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR_lepointNov2019.pdf.

Aînés et proches aidants

Ce n'est un secret pour personne, la population du Québec vieillit de façon notable. Selon les données de l'Institut de la statistique du Québec citées dans le *Plan stratégique du ministère de la Santé et des Services sociaux*, la part des aînés dans la population totale sera de 25 % en 2031 et de 28 % en 2066, comparativement à 18 % en 2016³.

Bien que le vieillissement ne soit pas d'emblée synonyme de mauvaise santé ou d'incapacité, le risque de l'un et l'autre augmente avec l'âge. Près de sept Québécois sur dix âgés de 65 ans et plus déclarent deux problèmes de santé de longue durée ou plus, et parmi ceux-ci, 93 % consomment des médicaments⁴. Les problèmes de santé les plus courants parmi les personnes âgées de 65 ans et plus sont l'arthrite et l'hypertension⁵. Cela est sans mentionner que l'incidence du cancer augmente de façon importante selon l'âge⁶.

Ainsi, le vieillissement de la population impose une pression supplémentaire sur le système de santé, déjà très sollicité. L'AMC milite depuis longtemps auprès du gouvernement fédéral afin qu'il augmente le Transfert canadien en matière de santé afin que les besoins de la population vieillissante soient pris en compte dans le calcul dudit Transfert. Par conséquent, l'AMC appuie le gouvernement du Québec dans ses démarches auprès du fédéral afin de réclamer une hausse des transferts fédéraux en santé.

Afin d'assurer la pérennité du réseau, il importe d'investir dans des mesures qui permettent à la population de vieillir en santé et qui favorisent l'autonomie des aînés, comme un mode de vie sain, une nutrition adéquate et l'adhérence thérapeutique, s'il y a lieu. Au Québec, le gouvernement a déjà mis en place des actions visant à favoriser le bien-être des personnes âgées par l'instauration, notamment, du crédit d'impôt pour le soutien aux aînés et la bonification du soutien à domicile. Par ailleurs, la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants a annoncé l'élaboration en 2020-2021 de la Politique nationale pour les proches aidants, comme indiqué dans le plan stratégique déposé récemment⁷.

Ces initiatives visant à améliorer le sort des personnes âgées et de leurs proches aidants doivent être saluées. Il importe selon l'AMC d'en bonifier la portée.

³ Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Plan stratégique 2019-2023*, décembre 2019 : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/plan-strategique/PL_19-717-02W_MSSS.pdf.

⁴ Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011*, octobre 2013 : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/services/incapacites/limitation-maladies-chroniques-utilisation.pdf>.

⁵ Statistique Canada, *Tableau 13-10-0096-01 Caractéristiques de la santé, estimations annuelles* : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310009601&pickMembers%5B0%5D=1.6&pickMembers%5B1%5D=2.6&pickMembers%5B2%5D=3.1>.

⁶ Gouvernement du Canada, *Statistiques canadiennes sur le cancer*, septembre 2019 : <https://www.cancer.ca/~media/cancer.ca/CW/cancer%20information/cancer%20101/Canadian%20cancer%20statistics/Canadian-Cancer-Statistics-2019-FR.pdf?la=fr-CA>.

⁷ Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Plan stratégique 2019-2023*, décembre 2019 : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/plan-strategique/PL_19-717-02W_MSSS.pdf.

Soutien aux aînés

Lors de sa mise à jour économique déposée le 3 décembre 2018, le gouvernement du Québec a annoncé la création du nouveau crédit d'impôt pour le soutien aux aînés âgés de plus de 70 ans. Plus précisément, ce crédit d'impôt représente une aide maximale annuelle de 200 \$ par aînés et de 400 \$ par couple.

Encore une fois, l'AMC salue cette initiative, mais il faut se rappeler que les aînés âgés de 65 ans et plus déboursent annuellement au-delà de 2 200 \$ pour des frais de santé⁸ (articles de soins de santé, médicaments, soins dentaires, prime d'assurances, etc.). Considérant que ce niveau de dépenses est important et que 60 % d'entre eux ont un revenu annuel de moins de 30 000 \$⁹, ce crédit d'impôt apparaît insuffisant pour les personnes touchées devant prendre en charge ces dépenses quotidiennes supplémentaires en santé. Collectivement, nous devons faire en sorte d'éviter que certains aînés aient à renoncer à un traitement en raison de frais de santé qui ne sont pas à la portée de leur bourse.

Les dépenses des Québécois pour les soins de santé augmentent depuis les dernières années¹⁰, et l'AMC estime qu'il est essentiel de s'attaquer à ce problème croissant dès maintenant. Dans ce contexte, l'AMC recommande au gouvernement du Québec de créer une Allocation pour les aînés de 65 ans et plus. Cette nouvelle allocation, basée sur le fonctionnement et les paramètres de l'Allocation famille, fournirait une aide financière aux aînés à faible et moyen revenu pour les soutenir dans la gestion de leurs dépenses supplémentaires découlant de leur état de santé.

Dans la même mesure, l'AMC croit que le crédit d'impôt pour le soutien aux aînés devrait être élargi aux personnes âgées de 65 à 69 ans.

Les proches aidants

À l'instar des groupes de défense des aînés, l'AMC recommande une plus forte reconnaissance de la contribution des proches aidants au système de santé québécois. Cela pourrait se traduire par un rehaussement du crédit d'impôt pour aidant naturel offert au Québec.

Les proches aidants sont indissociables du système de santé, car ils participent activement au maintien à domicile des aînés, l'option privilégiée par une grande majorité de ces derniers¹¹.

⁸ Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses des ménages*, compilation effectuée par l'Institut de la statistique du Québec : http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/depenses-avoirs-dettes/depenses/depdeclar_age.htm.

⁹ Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2016*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau 98-400-X2016110 : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/ainee/aines-quebec-chiffres.pdf>.

¹⁰ Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses des ménages* (EDM), compilation effectuée par l'Institut de la statistique du Québec : http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/depenses-avoirs-dettes/depenses/tab1_dep_moy_menage.htm.

¹¹ Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Plan stratégique 2019-2023*, décembre 2019 : https://cdn-contentu.quebec.ca/cdn-contentu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/plan-strategique/PL_19-717-02W_MSSS.pdf.

Dans sa planification stratégique 2019-2023, le ministère de la Santé et des Services sociaux prévoit augmenter les services de soutien à domicile¹². L'AMC croit que cette initiative doit être combinée avec une bonification des aides offertes aux proches aidants.

En 2016, le portrait démographique des proches aidants d'aînés au Québec révélait que 35 %, soit 2,2 millions de Québécois, posaient un geste comme proche aidant auprès d'un aîné. Parmi ceux-ci, environ 15 % agissaient comme proche aidant plus de 10 heures par semaine. Avec le vieillissement de la population qui s'accroîtra dans les prochaines années, voire les prochaines décennies, la proportion d'heures de travail non rémunérées des proches aidants augmentera de façon importante. Au Canada, selon une étude menée en 2011, près de 80 % de toute l'aide aux bénéficiaires pour des soins de longue durée l'était par des proches aidants. Il s'agit d'une contribution de plus de cinq milliards de dollars de services non rémunérés pour le réseau public de santé¹³.

Selon l'AMC, le crédit d'impôt pour aidant naturel est un apport financier indispensable et nécessaire pour ces personnes et les aînés bénéficiaires de l'aide, mais cette mesure ne reflète aucunement les coûts assumés par les proches aidants. Il apparaît essentiel de mieux soutenir une personne qui, chaque jour, donne de son temps, subit des pertes de revenus et comble le manque de ressources provenant du système de santé.

Étant donné le rôle indispensable des proches aidants, l'AMC recommande au gouvernement de bonifier le crédit d'impôt pour aidant naturel afin qu'il reflète davantage leur apport à la société, et ce, pour les quatre types d'aidants naturels tels que définis par Revenu Québec¹⁴ :

- les aidants naturels qui prennent soin de leur conjoint âgé qui est incapable de vivre seul;
- les aidants naturels qui hébergent un proche admissible;
- les aidants naturels qui cohabitent avec un proche admissible qui est dans l'incapacité de vivre seul;
- les aidants naturels qui soutiennent un proche admissible et qui aident de façon régulière et constante ce proche qui a besoin d'assistance pour réaliser une activité courante de la vie quotidienne.

¹² Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Plan stratégique 2019-2023*, décembre 2019 : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/plan-strategique/PL_19-717-02W_MSSS.pdf.

¹³ J. Fast, D. Iero, K. Duncan, et coll., *Employment consequences of family/friend caregiving in Canada*, Edmonton, Research on Aging, Policies and Practice, Université de l'Alberta, 2011.

¹⁴ Revenu Québec, *Crédit d'impôt pour aidant naturel* : <https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-aidant-naturel/>.

L'AMC recommande :

1. l'élargissement du crédit d'impôt pour le soutien aux aînés aux personnes âgées de 65 à 69 ans;
2. la création d'une Allocation pour aînés afin de soutenir les aînés à faible et moyen revenu dans la gestion de leurs dépenses supplémentaires découlant de leur état de santé;
3. la bonification du crédit d'impôt pour aidants naturels, et ce, pour tous les types d'aidants naturels reconnus par Revenu Québec.

La prévention du tabagisme et du vapotage

Bien que le gouvernement du Québec doive porter une attention particulière aux soins dédiés aux aînés pour désengorger le système de santé, la prévention demeure tout aussi importante. La prévention a fait ses preuves dans la réduction des coûts de soins de santé en permettant d'éviter en amont certains traitements et hospitalisations¹⁵. Les mesures de lutte contre le tabagisme et les produits de vapotage entrent dans cette catégorie.

En matière de prévention, l'AMC promeut depuis des décennies les bienfaits d'une société sans fumée, encouragée par nos médecins membres qui sont témoins des effets nocifs du tabagisme sur la santé. L'AMC a émis sa première mise en garde publique sur les risques associés au tabac en 1954 et, depuis, a largement contribué à l'avancement des politiques publiques encadrant cette industrie. Pensons simplement au rôle que l'AMC a joué dans la décision du gouvernement fédéral d'obliger la vente de produits du tabac dans des emballages neutres et de taille normalisée.

Depuis plusieurs années, tous les gouvernements au pays se sont engagés activement dans la lutte au tabagisme, de sorte que l'usage du tabac a grandement diminué au fil des ans. Au Québec toutefois, le taux d'usage régulier du tabac stagne, se situant à près de 15 % de la population âgée de 12 ans et plus¹⁶. Il s'agit d'une proportion malheureusement encore trop élevée.

Un autre phénomène en croissance auprès des jeunes mérite à notre avis l'attention du ministre des Finances, soit la cigarette électronique, aussi appelée dispositif de vapotage. L'*Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2016-2017* révèle que près du tiers des jeunes ont déjà utilisé une cigarette électronique¹⁷. Bien que ces types de produits ne contiennent pas de tabac, ils contiennent néanmoins de la nicotine et des substances aromatiques qui peuvent nuire à la santé. L'AMC recommande une

¹⁵ Agence de santé publique du Canada, *Investir en prévention : la perspective économique* : <http://www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/pdf/preveco-fra.pdf>.

¹⁶ Statistique Canada, *Tableau 13-10-0096-10 Fumeurs, selon le groupe d'âge* : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310009610>.

¹⁷ Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2016-2017. Résultats de la deuxième édition. La santé physique et les habitudes de vie des jeunes, Tome 3* : <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/enfants-ados/alimentation/sante-jeunes-secondaire-2016-2017-t3.html>.

intensification de la recherche sur les conséquences possibles de ces dispositifs sur la santé et sur le bien-fondé des revendications selon lesquelles il s'agit d'un moyen efficace de cesser de fumer. Nous appuyons également l'interdiction de vente de cigarettes électroniques aux mineurs ainsi que l'encadrement rigoureux de la vente de ces produits et l'interdiction d'en faire usage dans les lieux où il est présentement interdit de fumer. Nous recommandons aussi que les restrictions de mise en marché qui s'appliquent aux produits du tabac s'appliquent également aux produits et dispositifs de vapotage.

L'AMC est également d'avis que les gouvernements auraient avantage à s'inspirer des stratégies qui ont porté fruit avec le tabac et à les utiliser afin de réduire l'attrait de la cigarette électronique, notamment auprès des jeunes. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), une hausse de 10 % du prix du tabac entraîne une baisse de 4 % à 8 % de la consommation. Les taxes sur les produits du vapotage pourraient donc avoir les mêmes effets dissuasifs, surtout chez les jeunes, qui sont plus sensibles à une variation de prix¹⁸. C'est pourquoi il est impératif de ne pas attendre le dénouement des travaux du groupe d'intervention spécial sur le vapotage, piloté par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), pour agir.

Recommandation de l'AMC

À compter du 1^{er} janvier 2020, le gouvernement de la Colombie-Britannique a fait passer la taxe de vente des produits du vapotage de 7 % à 20 %¹⁹ afin de prévenir et de réduire l'usage de ces produits chez les jeunes. L'AMC recommande au gouvernement du Québec de s'inspirer de cette politique en taxant davantage les produits de vapotage et de tabac.

Le bon soin au bon moment

Selon les données de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), jusqu'à 30 % des examens, traitements et interventions au Canada sont potentiellement inutiles. Or, les examens, traitements et interventions inutiles non seulement n'ajoutent aucune valeur aux soins, mais ils peuvent exposer les patients à des risques en plus d'utiliser inutilement les ressources du secteur de la santé²⁰.

En 2012, devant le constat que certains traitements étaient surutilisés ou n'apportaient pas de valeur concrète aux patients, l'AMC a été un partenaire de premier plan dans le lancement de la campagne *Choisir avec soin*, qui a vu le jour au Québec en 2014. Ce programme vise à aider les professionnels de la santé et les patients à engager un dialogue au sujet des examens et des traitements inutiles en plus de les aider à faire des choix judicieux et efficaces en vue d'assurer des soins de qualité. Par le biais de cette campagne, des guides et recommandations sont développés pour les patients et les professionnels de la santé afin de les sensibiliser à la surutilisation et au surdiagnostic.

¹⁸ Organisation mondiale de la santé, *Initiatives pour un monde sans tabac* : <https://www.who.int/tobacco/economics/taxation/fr/>.

¹⁹ Legislative Assembly of British Columbia, *Bill 45 – 2019: Taxation Statutes Amendment Act, 2019* : <https://www.leg.bc.ca/parliamentary-business/legislation-debates-proceedings/41st-parliament/4th-session/bills/first-reading/gov45-1>.

²⁰ Choisir avec soin : <https://choisiravecsoin.org/a-propos/>.

Ultimement, l'objectif de *Choisir avec soin* est d'améliorer la performance du système de santé.

Un sondage révèle que près de la moitié des médecins (48 %) sont d'accord pour dire qu'il leur faut plus de soutien et d'outils pour les aider à décider des services qui ne conviennent pas à leurs patients²¹. À cet effet, les outils de la campagne *Choisir avec soin* ont démontré leur efficacité. L'AMC est d'avis que leur utilisation par les médecins et les patients québécois est bénéfique.

La diffusion de campagnes ainsi que l'élaboration et la mise à jour des outils et des recommandations nécessitent des ressources financières importantes. Ailleurs au pays, différentes provinces appuient financièrement *Choisir avec soin*. Toutefois, le Québec a mis fin à son engagement financier au cours de la dernière année.

Recommandation de l'AMC

Compte tenu de l'engagement du gouvernement du Québec dans la pertinence des soins, l'AMC lui recommande d'appuyer la campagne *Choisir avec soins* avec un engagement financier à long terme.

Sommaire des recommandations de l'AMC

Soutien aux aînés et aux proches aidants

L'AMC propose trois principales recommandations afin de mieux soutenir les aînés et leurs proches aidants. Les mesures recommandées visent à assurer un vieillissement en santé, et à reconnaître l'apport économique et social des proches aidants au Québec.

1. Élargir le crédit d'impôt pour le soutien aux aînés aux personnes âgées de 65 à 69 ans.
2. Créer une Allocation pour aînés afin de permettre aux aînés de mieux gérer leurs dépenses privées liées aux soins de santé.
3. Bonifier le crédit d'impôt pour aidants naturels, et ce, pour tous les types d'aidants naturels reconnus par Revenu Québec.

²¹ Association médicale canadienne, Résumé du sondage sur la campagne *Choisir avec soin* mené auprès de 3 864 membres du Forum électronique en novembre 2016 : <https://www.cma.ca/fr/resume-du-sondage-sur-la-campagne-choisir-avec-soin-mene-aupres-des-membres-du-forum-electronique>.

Instauration d'une taxe sur le tabac et les produits de vapotage

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a annoncé son intention de faire passer la taxe de vente des produits pour le vapotage de 7 % à 20 % à compter du 1^{er} janvier 2020²² afin de prévenir et de réduire l'usage de ces produits chez les jeunes. L'AMC recommande au Québec de s'inspirer de cette politique en taxant lourdement les produits de vapotage et de tabac.

Contribution au programme Choisir avec soin

Compte tenu de l'engagement du gouvernement du Québec dans la pertinence des soins, l'AMC lui recommande d'appuyer la campagne *Choisir avec soins* avec un engagement financier à long terme.

²² Legislative Assembly of British Columbia, *Bill 45 – 2019: Taxation Statutes Amendment Act*, 2019 : <https://www.leg.bc.ca/parliamentary-business/legislation-debates-proceedings/41st-parliament/4th-session/bills/first-reading/gov45-1>.